

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt, le 8 décembre, à 20h

Le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2020

PRESENTS: Mr DUFOUR- Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- Mr SOUNY - Mme GAUTHIER- Mr BARBOSA- Mr JOURDE- Mr BAYRAM - Mme CHENOT- Mme COMTE- Mr DEBRUYERE- Mr GIRAUD-GUIGUES-- Mme LALLEMAND- Mme LANGELLA - Mr MARTIN- Mr MASTRONARDI- Mr MASCIOTRA- Mr NOBLET- Mme PIRES - Mme RAMEY- Mme RONDOT-
PROCURATIONS : Mme PEREZ à Mme GAUTHIER - Melle VUAILLAT à Mr DUFOUR

Mme COMTE est élue Secrétaire de Séance

Mr le Maire soumet au conseil le rajout de quatre sujets à l'ordre du jour:

- Rapport de la CLECT
- DM 4 budget général
- Annulation des loyers Unidade
- Prolongation CEJ sur l'année 2020

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

ADMINISTRATION GENERALE

1) Avis sur les dates d'ouvertures des commerces le dimanche en 2021

Mr DUFOUR précise que la loi dite Macron prévoit que les commerces de détail peuvent ouvrir jusqu'à 12 fois par an les dimanches. Mais le Maire doit prendre un arrêté après avis du conseil municipal, donné avant le 31 décembre de l'année qui précède. Or, la mairie a été saisie d'une demande par le magasin Carrefour Market pour des ouvertures aux dates de dimanches suivants : 05,12,19,26 décembre 2021.

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

2) Convention avec le département pour la mise à disposition d'une cabine de télé médecine

Mr DEGUERRY rappelle qu'en session du 3 février 2020, le Conseil départemental a adopté son Plan d'action en faveur de la démographie médicale et a validé le recours à la téléconsultation clinique via l'acquisition de cabines connectées, équipées d'équipements de diagnostic permettant des consultations à distance, sur rendez-vous, avec des médecins télé-consultants généralistes ou spécialistes. Ces cabines sont mises à la disposition de communes ou de groupement de communes qui souhaitent porter ce service, sur leur territoire.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Département met à la disposition de la commune qui en assurera l'entretien et la maintenance en lien avec la société H4D, une cabine de télé médecine dont il est propriétaire.

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

3) Convention relative à la répartition des frais de gestion de la cabine de télé médecine

Mr DUFOUR rappelle que la commune de Montréal la Cluse accueille dans les locaux de l'espace santé Mont Royal une cabine de télé-médecine. Cette politique portée par le département vise à permettre aux secteurs les plus touchés par l'absence de médecins de bénéficier d'une solution palliative.

La commune prend à sa charge :

- en se fournissant directement auprès du prestataire, les consommables nécessaires à l'utilisation de la cabine.
- le salaire, les charges et les coûts liés à l'emploi d'un agent chargé de l'accueil et de l'accompagnement des usagers.
- les aménagements de locaux, travaux sur les réseaux électriques et informatiques, loyers et charges diverses que pourraient nécessiter l'implantation et l'utilisation de la cabine.

La commune de Montréal la Cluse a proposé à certains de ses communes voisines (Brion, Port, Nurieux-Volognat et Béard-Géovreissiat) elles aussi dépourvues de médecins, de bénéficier de ce nouveau service et de participer aux frais engendrés

Pour : 23	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

4) Personnel communal : modification du tableau des emplois communaux

Mr DUFOUR informe : compte-tenu d'un départ en retraite, et de la création du service de télé-médecine, et des nécessités de remplacements, il est proposé la suppression et la création de postes ci-dessous

Suppressions	Créations
Adjoint technique TC (services techniques)	Adjoint administratif TC (cabine télé-médecine + mairie)
	Adjoint administratif 50% (cabine télé-médecine)

5) Convention avec la société Valocime

Mr BARBOSA précise le contenu de la convention : Pour assurer la couverture du territoire, les opérateurs ont déployé depuis plus de 25 ans leurs antennes, sur des pylônes, châteaux d'eau ou sur des terrasses, en négociant directement les baux avec les propriétaires de ces fonciers. Leurs besoins sont croissants du fait de l'augmentation du trafic et des générations de nouvelles technologies. Leur nombre d'implantations devrait ainsi croître de 65 000 à 100 000 antennes.

Il est proposé de signer une convention avec la société Valocime pour optimiser les recettes inhérentes aux loyers payés par les opérateurs de télécommunications pour les antennes relais. Les loyers annuels passeraient dès signature des conventions de 6935€ à 11 500€

Pour : 23	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

FINANCES- BUDGET- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

6) Marché nettoyage des locaux municipaux

Mr DUFOUR souligne que la mairie a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert pour le marché de nettoyage des bâtiments communaux pour la période 2021-2024. La commission d'appel d'offres se réunit le 30 novembre pour analyser les différents offres (2) reçues. Le conseil municipal doit valider le choix.

Pour : 23	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

7) Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021, dans la limite du quart des crédits ouverts

Mr DUFOUR rapporte que le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 autorise la possibilité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif

du nouvel exercice. Ces dites dépenses d'investissement ne peuvent dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2021

Budget général

Désignation	Chapitre	BP 2020	25%
Immobilisations incorporelles	20	36 761.80€	9190.45€
Immobilisations corporelles	21	1 097 129.82€	274 282.46€
Immobilisations en cours	23	3 940 241.57€	985 060.39€

Budget Forêt

Désignation	Chapitre	BP 2020	25%
Immobilisations corporelles	21	125 990.00€	31 497.50€
Immobilisations en cours	23	60 000.00€	15 000.00€

Pour : 23	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

8) Tarifs municipaux 2021

Mr DUFOUR donne lecture de la proposition de la commission Finances qui s'est réunie le 7 décembre

Pour : 23	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

9) Remise gracieuse de certains loyers municipaux pendant la crise sanitaire

Mr DUFOUR propose que certain redevable ayant à souffrir économiquement de la crise actuelle. t bénéficie d'une remise

Redevable	Période de remise gracieuse	Montant du loyer mensuel
Damien Iarussi coach sportif salle de sport complexe Paradis	Novembre-décembre	550€

VIE ASSOCIATIVE

10) Demande de subvention « Tour du Valromey »

Mr JOURDE présente la demande de l'association qui organise le Tour du Valromey cycliste. Il fait étape à Montréal la Cluse en 2021. Pour cette occasion, l'organisation sollicite une subvention de 2000€.

Pour : 23	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

LES SUJETS RAJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

9) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT

Mr DEGUERRY rend compte de la CLECT qui s'est tenue le 24 novembre 2020, afin d'évaluer l'impact financier pour les trois domaines suivants :

- Fiscalité de l'éolien

- Zones d'activités économiques
- Financement Mission Locale

Le conseil municipal doit se prononcer dans un délai de trois mois.

Les changements pour la commune de Montréal la Cluse :

- Cotisation mission locale prise en charge par HBA sans impact sur l'attribution de compensation (1€ par habitant)
- Régularisation des modalités de gestion et entretien des ZAE (Zone d'Activités Economiques) puisque le Préfet a confirmé que « *dès lors que la ZAE est entièrement commercialisée, la communauté restitue la compétence de gestion et d'entretien des réseaux et de la voirie à ses communes membres* ». Le calcul retenu pour le transfert des charges est la moyenne des deux dernières années, soit 15 108.80€ pour MLC. Le reversement de ces coûts se fera via l'attribution de compensation. Elle passe donc de 2 028 206€ à 2 043 314.80€

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

10/ DM 4 budget général :

Mr DUFOUR détaille la Décision Modificative n°4 du budget general

Dépenses de Fonctionnement chapitre 022 : - 5635.28€

Dépenses de Fonctionnement chapitre 65 c/6531 : +5635.28€

Dépenses d'Investissement c/275 : +336.00€

Dépenses d'Investissement chapitre 21 c/211 : - 336.00€

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- 11) Annulation des loyers Unidade

Mr DUFOUR rappelle que la municipalité a mis fin au bail de l'association Unidade (ancienne gare au 31 décembre 2020). Compte-tenu des difficultés financières en raison de la crise sanitaire, il avait été proposé à l'association de stopper les loyers à compter du 1^{er} juillet 2020, ce qui avait été accepté. Mais la trésorerie nous informe que l'association a continué le versement des loyers. Elle demande une délibération du CM pour annuler les loyers des 6 derniers mois de l'année 2020

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

12 Prolongation du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour l'année 2020

Mme BERTRAND notifie que le CEJ est arrivé à échéance le 31 décembre 2019. Il convient de signer un avenant de prolongation pour l'année 2020. Un nouveau contrat est en cours de préparation pour la période 2021-2024

Pour : 23	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

- Campagne de stérilisation des chats errants par HBA : référents : Nathalie Ramey, Laurent Jourde, et Franca Perez
- Lettre de remerciement ID TOP

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h15

Le Maire

Patrick DUFOUR

